



## **COMMUNIQUÉ** **Pour diffusion immédiate**

### **Demande de modification au régime de retraite des cadres**

**Montréal, le 25 novembre 2011.** – L'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) est perplexe devant l'annonce du comité exécutif de la Ville relativement à l'accord de principe donnant l'aval à une modification au régime de retraite des employés cadres.

Soyez informés que l'ACMM n'a pas donné son accord, ni conclu d'entente avec la Ville de Montréal à cet effet. Actuellement, l'Association, en concertation avec son actuaire, procède à l'analyse des demandes de la Ville. Des discussions en ce sens se poursuivent.

Rappelons que la modification proposée par l'Administration municipale à votre régime de retraite n'est pas définitive ; elle doit d'abord être approuvée par la Commission du régime de retraite des cadres sur laquelle siègent deux administrateurs de l'ACMM.

La prochaine rencontre de la Commission est prévue le 1<sup>er</sup> décembre. Nous vous aviserons, sans délai, de tout développement.

En guise de référence, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse que la Ville de Montréal a transmis aux médias hier matin.

—30—

Source : Comité des communications et services aux membres

Renseignements : Nathalie Deneault, directrice administrative  
Association des cadres municipaux de Montréal  
514-499-1130  
[acmm@acmm.qc.ca](mailto:acmm@acmm.qc.ca)

# **Informations supplémentaires**

## Modifications du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal - Un premier pas dans la bonne direction

MONTRÉAL, le 24 nov. 2011 /CNW Telbec/ - Le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum, annonce que l'Administration a donné son accord de principe quant à la modification qui sera apportée au régime de retraite des employés cadres de la Ville de Montréal. Cette modification vise à augmenter la contribution financière du personnel cadre à leur propre régime de retraite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette contribution supplémentaire des cadres allégera le fardeau des contribuables montréalais en réduisant de près de 1,4 M \$ par année la contribution de la Ville au régime de retraite de ses quelques 1600 employés cadres.

« Avec cette première modification à l'un de ses nombreux régimes de retraite, la Ville de Montréal fait un premier pas dans le sens des intérêts des contribuables montréalais tel que nous l'avons annoncé en juin dernier. Nous souhaitons que cette première modification puisse être suivi de modifications semblables avec les autres groupes d'employés de la Ville pour lesquels nous sommes en discussions », a déclaré le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum.

Cette modification sera soumise pour approbation aux comités de retraite du personnel cadre au cours du mois de décembre afin d'être mises en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Rappelons que l'ensemble des régimes de retraite de la Ville exercent une pression importante sur les finances de la métropole. La charge totale des régimes était de 348 M\$ en 2010 et sera de 450 M\$ en 2011. Selon la plus récente estimation de la Ville, elle passera à 582 M\$ pour 2012, soit une augmentation de 67 % en trois ans.

Globalement, la Ville souhaite réduire le fardeau des contribuables montréalais de 50 M \$ par année par rapport aux coûts des régimes de retraite. Pour atteindre cet objectif financier, l'Administration entend poursuivre les négociations entreprises avec l'ensemble des syndicats et associations représentant les employés municipaux.

Source : Darren Becker,  
Cabinet du maire et du comité exécutif, 514 872-6412

Renseignements : Gonzalo Nunez, relationniste  
Division des affaires publiques 514 868-1127

## Régime de retraite à le Ville de Montréal - Les cadres devront cotiser davantage

Jeanne Corriveau 25 novembre 2011 Montréal



Michael Applebaum (à droite)

Ayant entrepris de s'attaquer aux coûteux régimes de retraite de ses employés, l'administration du maire Gérald Tremblay propose, dans un premier temps, d'augmenter les cotisations des cadres à leur caisse de retraite de manière à réduire la contribution de la Ville. Le même effort sera réclamé aux autres groupes d'employés de la Ville, a prévenu hier le président du comité exécutif, Michael Applebaum.

Montréal veut freiner l'explosion des coûts liés aux régimes de retraite, qui pourraient atteindre 582 millions de dollars en 2012, soit 67 % de plus qu'en 2010. «C'est clair qu'on ne peut pas continuer de demander à nos contribuables de mettre encore beaucoup d'argent dans ces régimes de retraite», a fait valoir Michael Applebaum.

À l'heure actuelle, la Ville assume environ 70 % des cotisations contre 30 % pour les employés. Elle vise toutefois un partage 50-50 d'ici trois ans, ce qui lui permettrait, dans le cas de ses 1600 cadres, de réduire de 1,4 million par année sa contribution.

Mercredi, le comité exécutif a donné son aval à une telle modification qui sera soumise à l'approbation des cadres en décembre. «Notre objectif, c'est de travailler ensemble. C'est un premier pas. On veut montrer à tous les différents syndicats la direction qu'on prend, a dit M. Applebaum. S'ils ne l'acceptent pas, c'est clair qu'on va demander des

changements à la Charte de Montréal.» En d'autres mots, Montréal pourrait demander au gouvernement du Québec d'adopter une loi spéciale pour régler l'impasse.

La décision de l'administration Tremblay ne semble pas trop ébranler Lise Beauregard, vice-présidente de l'Association des cadres municipaux de Montréal. «Ce dossier est toujours en cours d'analyse à notre association et à la Ville et il n'y a pas d'entente, a-t-elle précisé. On a un droit de veto. C'est un peu prématuré de se prononcer parce que les discussions se poursuivent, mais personne n'a claqué de porte.» Une rencontre entre les parties est prévue au début du mois de décembre.

Montréal est aussi en discussion avec les autres groupes de travailleurs. «Avec certains, ça va mieux qu'avec d'autres, mais mon objectif, c'est de sauver 50 millions [par année]», a dit M. Applebaum.

Du côté des cols blancs, qui regroupent environ 10 000 syndiqués, les discussions n'ont même pas commencé, a indiqué la présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux, Monique Côté. «On est en train de faire l'harmonisation des 15 régimes de retraite. Alors, on n'est pas du tout à la même place», a-t-elle indiqué. Mme Côté trouve «inquiétante» la loi spéciale évoquée par l'administration: «On ne voudrait pas qu'ils jettent le bébé avec l'eau du bain. Les régimes de retraite à la Ville de Montréal sont bons, mais ils ne sont pas si faramineux. Certains de nos retraités ont un revenu sous le seuil de la pauvreté parce que leur rente n'augmente pas.»

L'administration Tremblay présentera par ailleurs le budget 2012 de la Ville mercredi prochain. Les Montréalais doivent s'attendre à des hausses de taxes d'au moins 2,5 %, auxquelles pourrait s'ajouter une contribution accrue de 1,2 % au Fonds de l'eau.